

Ordonnance

De la garde aux deniers monnoyes
 Aux gardes de la monnoie de Rouen

Pour faire ouurer 300^m petits
 Poinçons.

Le 17. janvier 1396.

Vous vous mandons que le
 premier jour prochain venant vous
 et lever toutes les boettes de la dite
 monnoie tant d'or comme d'argent et
 icelle tant on vous envoie par suite
 et certain menages ou l'on de vous
 les rapporter sans aucun et surmen
 et faites commandement au maître
 particulier que tous les deniers qui
 peu d'eux a cause de leuvement d'or.

Boettes il eniere) leuvement au
Presor a d'air avec les parties et
Descharger qui l'a fait a cause de
ce, et que enentage se fait car
s'il y en l'on eniera par deuenir
luy a se sepeur scriu a parier
les. janyer 1396. f.